



# VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT – ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

---

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2013

PRESENTS : Mesdames & Messieurs

VANDERLICK

Bourgmestre – Président

DUPANLOUP, CATTALINI, TOUSSAINT,

ABAD GONZALEZ, BEKLEVIC A., MATHY M.,

Echevins

SEVRIN, DURIEU, BOGAERT, CHARDON, MASSIN, LARDINOIS,

DINEUR, RAPTIS, BIRON, TUVERI, VANDENBOSCH, VAN HAUVE,

SANTORO, MABILLE, ANCIA, CELLIERES, MICHEL, BLAMPAIN,

CREBEYCK, IHIRROU, PELLITTERI, JUGLARET, MATHY J.P., BAU,

RAEYMACKERS, MAGNIET

Conseillers

CLERICK

Secrétaire

---

**OBJET N° 11**

Indice : 1.6.13.2.62

**ADMINISTRATION GENERALE – SERVICES FISCAUX ET FINANCIERS – CENTIMES  
ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER.**

Le Conseil communal délibérant en séance publique,

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu les articles 464, 1° et 249 à 256 du Code des Impôts sur les revenus 1992 ;

Considérant que la situation financière de la Ville nécessite son renouvellement ;

Sur proposition du Collège communal ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les dispositions de la nouvelle loi communale;

~~A L'UNANIMITE,~~

PAR

29 OUI

0 NON

1 ABSTENTIONS

DECIDE :

Article 1 : Il est établi au profit de la Ville de Châtelet, pour les exercices 2014 à 2019 inclus , deux mille cinq cents (2.500) centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 : Ils seront perçus par l'Administration des Contributions directes.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,  
(s) N. CLERICK

Le Président,  
(s) D. VANDERLICK

POUR EXTRAIT CONFORME :

Pour le Directeur général f.f.,  
(Délégation du 01/09/13)

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(Délégation du 07/12/12)

O. GERARD  
Chef de service administratif

M. MATHY